



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

206^e session du Conseil directeur (Session en ligne extraordinaire), 1^{er}-4 novembre 2020

CL/206/C.1.rev
Annexe 4
15 septembre 2020

Note explicative sur le système d'inscription en ligne de l'UIP

Le système d'inscription en ligne de la 206^e session du Conseil directeur (session en ligne extraordinaire) est réservé aux Membres de l'UIP. Veuillez noter que, conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, **chaque Parlement membre de l'UIP est représenté au Conseil directeur par trois parlementaires, à condition que cette représentation comprenne à la fois des hommes et des femmes. Les délégations exclusivement masculines ou féminines sont limitées à un seul membre.**

Le système d'inscription en ligne est accessible au moyen de la page web réservée à la session en ligne du Conseil directeur, en cliquant simplement sur le bouton d'inscription.

Le système sera ouvert du 15 septembre au 18 octobre 2020. Veuillez noter qu'en raison de la nature en ligne de cette réunion et de la nécessité d'organiser un scrutin électronique, aucune inscription supplémentaire ne sera admise après l'échéance (sauf en cas de force majeure avérée).

À noter : un seul coordinateur par délégation doit utiliser le système d'inscription en ligne.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Saisissez attentivement les informations demandées sur la première page. Veuillez noter que ces informations ne peuvent pas être modifiées ultérieurement.
2. Chaque Membre de l'UIP doit inscrire un maximum de trois (3) membres ayant le droit de parole et de vote au Conseil directeur. L'inscription doit être accompagnée d'une communication officielle du Président du Parlement ou du Président du groupe de l'UIP dans laquelle les trois délégués officiels au Conseil directeur sont désignés.
3. Chaque parlement peut également inscrire un parlementaire supplémentaire et deux membres du personnel de soutien **pour chaque chambre parlementaire** pour observer les débats.
4. Tout Membre de l'UIP qui inscrit une délégation **exclusivement d'hommes ou de femmes** n'aura **qu'une seule voix** au Conseil directeur.
5. Entrez une adresse de courriel individuelle pour chaque délégué¹ (cette information est désormais obligatoire, car le courriel fait partie de l'identité d'enregistrement du délégué).
6. Indiquez la date de naissance de chaque délégué.
Le Secrétariat utilise cette information pour l'élaboration des statistiques de l'Assemblée (suivi de la participation des jeunes au processus politique).

¹ L'UIP s'engage à respecter la vie privée des personnes avec lesquelles elle est en contact. De plus amples informations sur nos pratiques en matière de protection de la vie privée sont disponibles sur cette page : www.ipu.org/fr/declaration-de-confidentialite.

7. En raison de la nature en ligne de la réunion du Conseil directeur et de la nécessité d'inscrire avec précision les membres du Conseil directeur aux fins du vote électronique, un numéro de téléphone portable personnel et une adresse de courriel personnelle sont également requis pour chaque membre du Conseil directeur (à inscrire sur la troisième page du système d'inscription en ligne (questions liées à l'inscription)). Ces données seront supprimées à l'issue des élections.
8. Une fois enregistrée et approuvée, la composition des membres du Conseil directeur ne peut plus être modifiée, sauf en cas de force majeure, certifiée par le président de parlement ou le président du groupe de l'UIP de ce parlement. Dans ce cas, vous êtes invité à écrire à sas@ipu.org en désignant le membre du Conseil directeur en remplacement.

Certains champs sont obligatoires (*), par ex. les informations relatives à un parlement national (composition des commissions, titres, etc.). Veuillez **ne pas** écrire en lettres majuscules lorsque vous remplissez les différents champs.

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse sas@ipu.org, avec copie à l'adresse générale du Secrétariat de l'UIP, postbox@ipu.org.